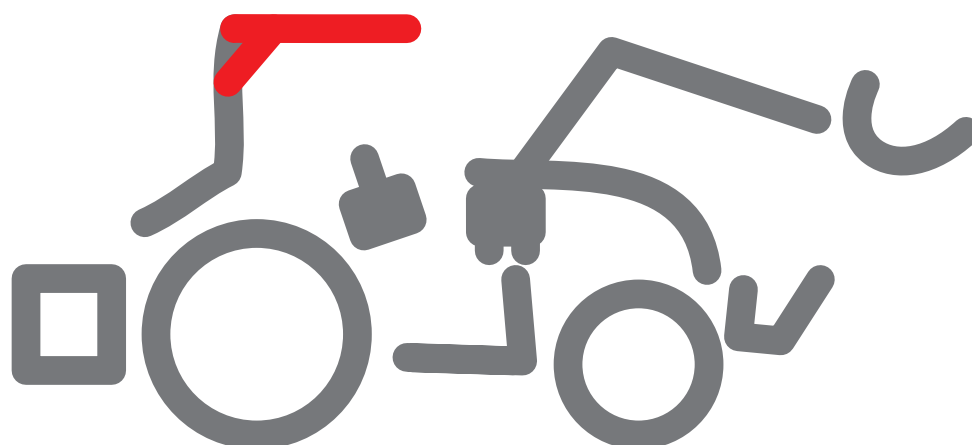

Dispositif de protection de l'opérateur OPG - Tracteur arceau arrière

Instructions de montage mécanique



Description

L'ensemble tracteur-chargeur peut être équipé d'un dispositif de protection de l'opérateur OPG (Operator Protective Guard) destiné à protéger le conducteur contre la chute de charge unitaire, notamment lors de la manutention de balles rondes.

La nécessité d'installer ce dispositif dépend des caractéristiques du chargeur (capacités de levage) et de l'équipement du tracteur (absence de cabine ou d'arceau ROPS 4 montants).

En tant que concessionnaire, il est de votre responsabilité d'informer l'utilisateur des consignes de sécurité.

Note : Le dispositif de protection de l'opérateur (OPG) ne remplace ni la structure de protection en cas de renversement (ROPS), ni celle contre la chute d'objets (FOPS).

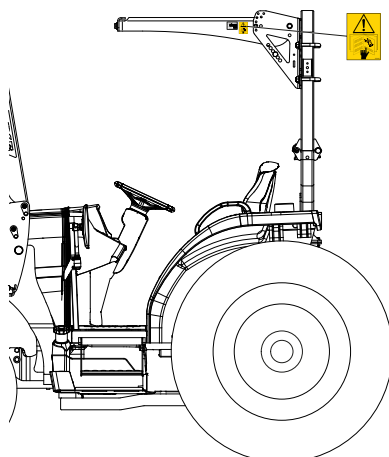
Consignes de sécurité

- S'assurer que le dispositif de protection de l'opérateur OPG est correctement fixé à la structure ROPS (fixations serrées selon le couple prescrit).
- Une fois installé, l'OPG ne doit pas être démonté.
- Vérifier le bon état de l'OPG (pas de fissures, déformations, corrosion, éléments desserrés).
- L'OPG est liée mécaniquement à la structure ROPS du tracteur. **L'ensemble ROPS-OPG doit toujours être en position fonctionnelle.**
- Vérifier que la hauteur totale du tracteur équipé de l'OPG permet le passage sous les structures existantes.
- Ne jamais effectuer de modification de l'OPG (perçages, soudures, découpe...).
- L'OPG ne remplace pas la nécessité de bonnes pratiques de conduite (vitesse modérée, charge unitaire maintenue ...).
- L'OPG protège uniquement le poste de conduite. Ne pas transporter de passagers sur le tracteur lors de travaux de manutention du chargeur.
- Ne pas utiliser l'OPG comme point d'arrimage, de levage ou d'attache d'accessoires.
- En cas de choc ou chute d'objet sur l'OPG, arrêter immédiatement l'utilisation et faire vérifier l'intégrité de la structure par un professionnel compétent.
- Ne pas empiler les charges au-delà des préconisations de l'outil : le levage des charges unitaires doit s'effectuer avec une charge maintenue. Toute charge non maintenue représente un risque de chute.
- Attention aux risques de chocs à la tête lors de l'accès au poste de conduite.
- Lors d'une mise au rebut, s'assurer que l'OPG ne peut pas être réutilisable.
- Le port des EPI (Équipements de Protection Individuelle) est obligatoire :



Adhésifs de sécurité

S'assurer que ces autocollants sont propres et lisibles, les remplacer en cas de détérioration. En cas de remplacement d'un adhésif, nettoyer la surface avec un alcool isopropylique et coller l'adhésif en utilisant un outil spécifique.



! **DANGER: Le non-respect de ces instructions peut entraîner des blessures graves, voire mortelles.**

Symbolique

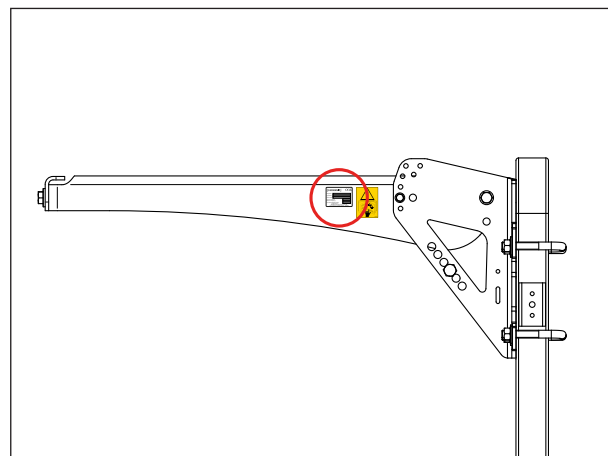
Signification



Avant d'utiliser l'ensemble tracteur-chargeur, prendre connaissance des consignes de sécurité et d'utilisation du dispositif de protection de l'opérateur (OPG).

Adhésif d'identification

La plaque d'identification est située à l'extérieur du bras gauche de l'OPG. Sont inscrits sur celle-ci, le type et le numéro de série nécessaires pour toute demande de renseignements, de pièces détachées ou d'assistance technique.



- (1) Désignation du produit
- (2) Type/modèle du produit
- (3) Numéro de série
- (4) Année de manufacture
- (5) Poids max du produit
- (6) Charge maximale admissible sur transpalette
- (7) Adresse du fabricant

[FARMANIP] CE UK		
①	Designation	②
	Type/Model	
③	Serial number	
	Year of manufacture	④
⑤	Maximum weight (kg)	
	For Loader: Maximum load (kg)	⑥
	(on pallet carrier)	
⑦	Manufactured by M-extend France SAS 19 rue de Rennes F-35690 ACIGNE - FRANCE	

Instructions de montage de la structure de protection OPG

- Il est recommandé d'effectuer le montage à 2 personnes ou l'aide d'un palan.
- L'installation doit être réalisée conformément aux consignes FARMANIP.
- Utiliser exclusivement des pièces d'origine FARMANIP.
- Respecter le couple de serrage des fixations.
- Veiller à ce que le champ de vision du conducteur ne soit pas significativement réduit.
- Faire attention à ne pas pincer un faisceau électrique d'origine.

Maintenance

- Inspecter mensuellement l'absence de fissures, déformations, corrosion, desserrage des fixations.
- Contrôler mensuellement le couple de serrage des fixations selon les valeurs constructeur.
- Remplacer immédiatement tout OPG endommagé.
- En cas de remplacement de l'OPG, monter la structure à l'aide des fixations d'origine.
- Nettoyer l'OPG régulièrement pour éviter l'accumulation de salissures ou substances corrosives.

CONSIGNES DE MONTAGE : à lire attentivement avant d'effectuer tout montage

- **ATTENTION** : Afin d'assurer un serrage efficace des vis sur le tracteur, veuillez-vous assurer que les filetages des points de fixations du tracteur soient propres. Le passage d'un taraud adapté permet l'élimination des peintures, rouille, impuretés et autres salissures. Ceci s'applique aussi sur des tracteurs neufs. Veuillez également enlever la peinture sur les zones de contact entre notre fourniture et le tracteur ainsi que sur les autres zones indiquées dans la notice. Ainsi l'efficacité du couple de serrage sera garantie.
- Il est interdit de visser et de serrer à la clé à choc la boulonnerie liée au tracteur ainsi que la visserie entre pièces de notre fourniture.
- La garantie cesse immédiatement si les préconisations de montage de la machine prévue par le présent document ne sont pas respectées.
- Toute la visserie doit être montée avec soit des rondelles frein, belleville ou Nordlock. En cas de fixation avec trou oblong, positionner la rondelle (plate ou ressort) du côté de l'oblong.
- Dans le cas d'assemblage de pièces en mouvement, la visserie doit être montée impérativement avec du frein filet. Se référer aux indications sur la vue éclatée.
- Ne rien bloquer avant d'avoir tout positionné, sauf indication contraire écrite dans les instructions de montage.
- Après s'être assuré que tous les boulons et vis sont en place, procéder au serrage de l'ensemble suivant le couple de serrage préconisé pour la fonte et l'acier dans le tableau ci-dessous.
- Après serrage au couple préconisé, réaliser un repérage de la visserie.

Classe de visserie	Marquage goujons (ISO 898)	Filetage											
		M 5	M 6	M 8	M 10	M 12	M 14	M 16	M 18	M 20	M 22	M 24	M 27
8.8	○	5.2	9	21.6	43	73	117	180	259	363	495	625	915
10.9	□	7.6	13.2	31.8	63	108	172	264	369	517	704*	890	1304
12.9	△	8.9	15.4	37.2	73	126	201	309	432	605	824	1041	1526

*Sauf indication contraire

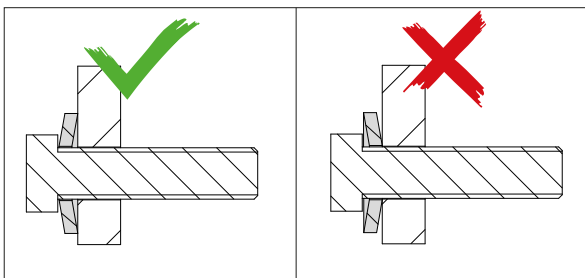
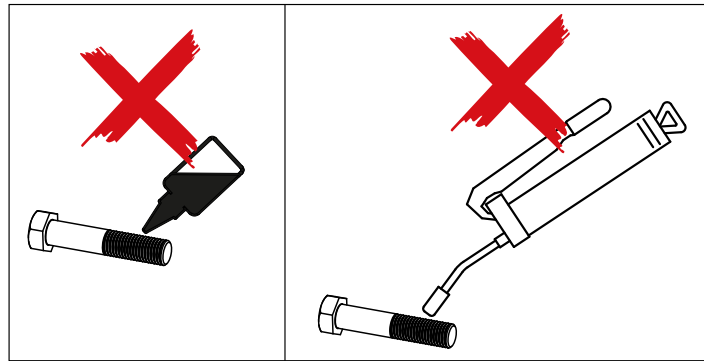
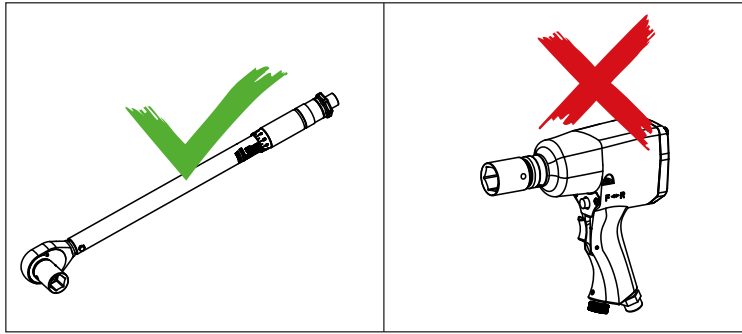
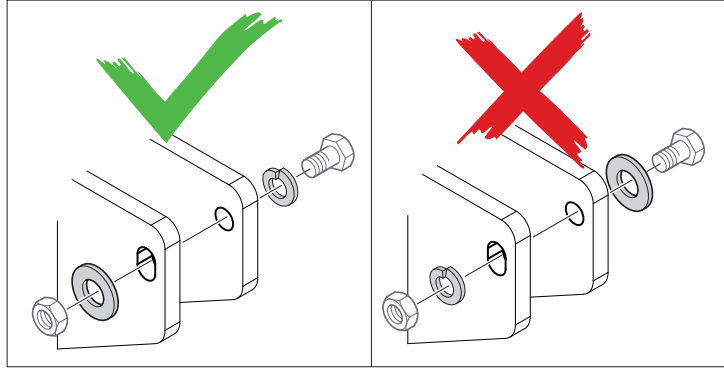
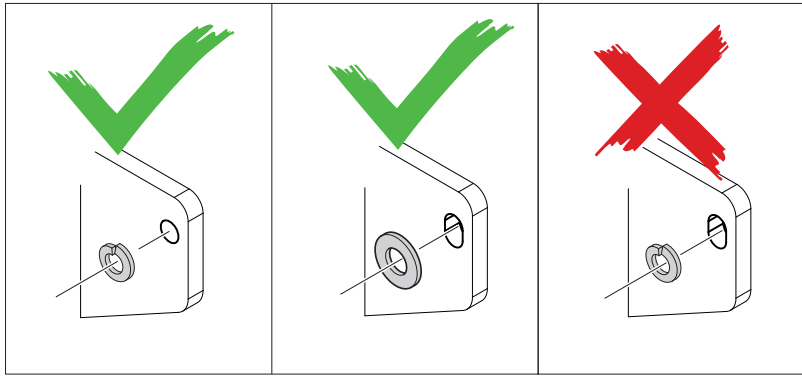
Couple de serrage pour fonte et acier (Nm) $\pm 15\%$

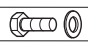

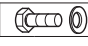
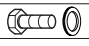




MAINTENANCE : à lire attentivement avant utilisation

- **AVERTISSEMENT** : Pour éviter tout risque d'accidents graves voire mortels,
 - Vérifier régulièrement que les vis et écrous sont bien serrés, se référer au tableau de contrôle ci-dessous.
 - Toutes les vis nécessitant un resserrage doivent être contrôlées et changées si nécessaire.


Liaison vissée	Calendrier du contrôle			Intervalle
	Indication sur le compteur d'heures tracteur			
	100h ou première révision tracteur neuf*	600h ou deuxième révision tracteur*	3000h	
Inspecter que le serrage de la visserie entre le tracteur et notre fourniture ainsi qu'entre nos pièces correspondent au couple préconisé.	X	X		Puis toutes les 600h
Inspecter que le serrage de la visserie potence corresponde au couple préconisé.	X		X	Puis toutes les 3000 heures

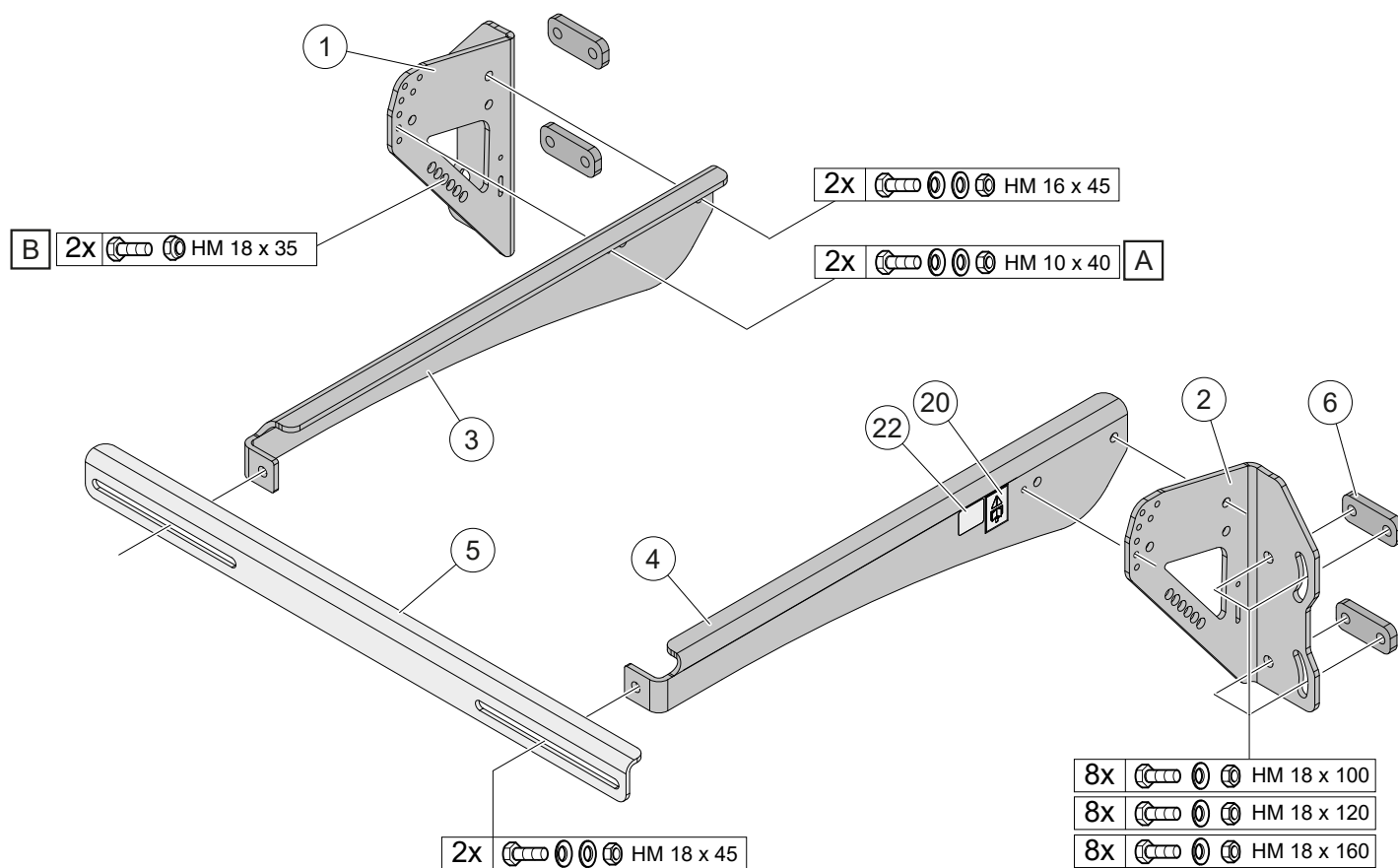
*Au premier des 2 termes échus.



1x 	1x 	1x 	1x 
			

[Fig. 1]

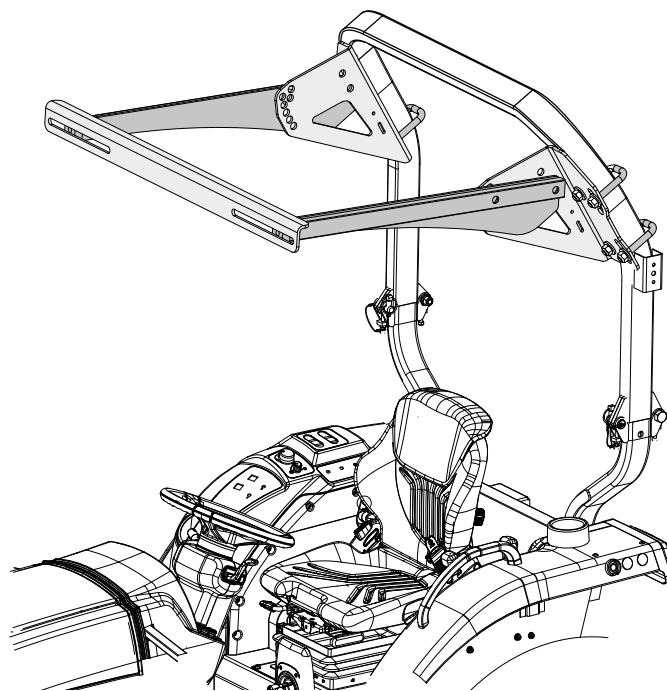
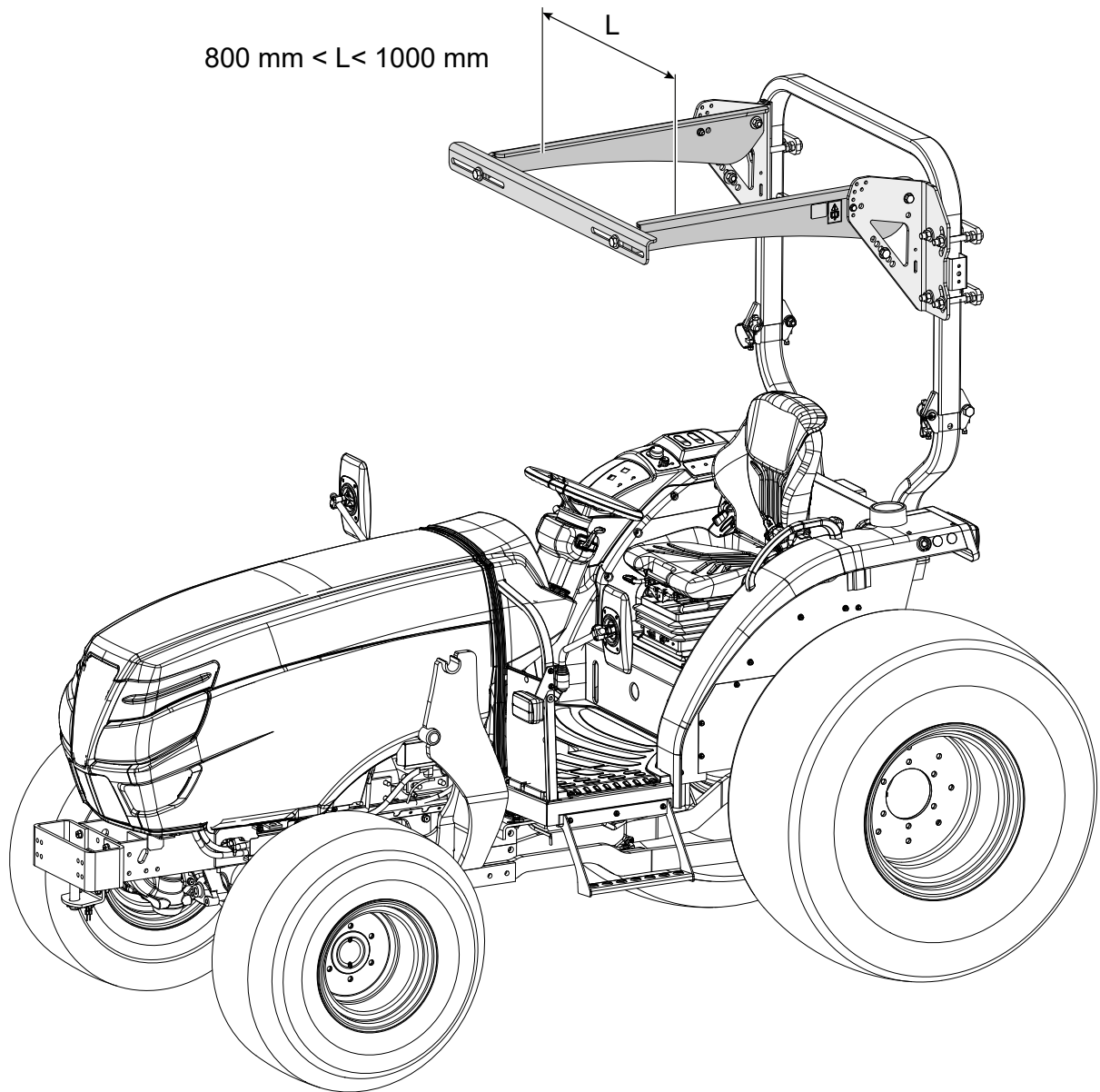
 Avant de procéder au montage, vérifier si le kit standard OPG est accompagné d'un complément de montage spécifique au tracteur.



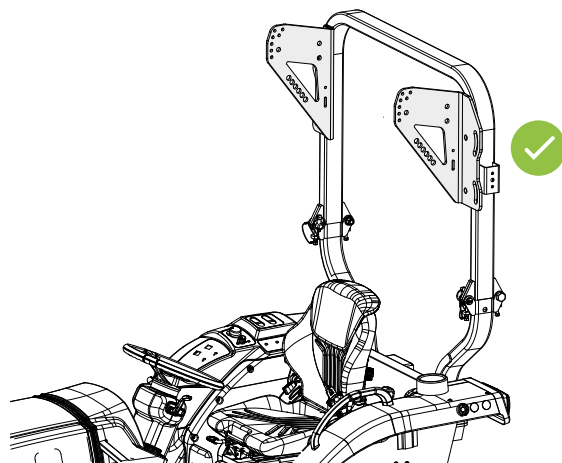
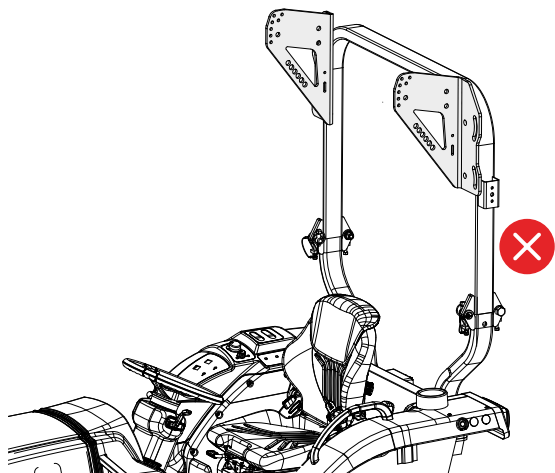
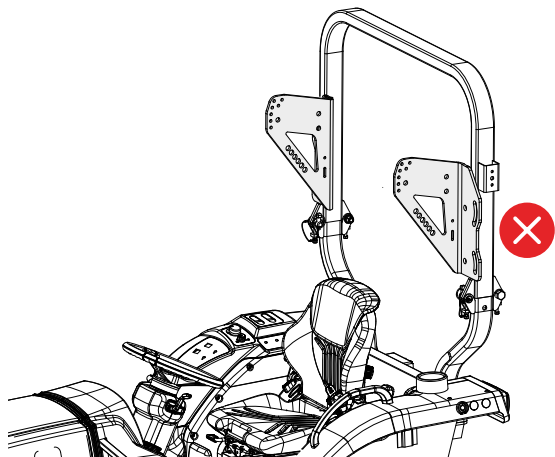
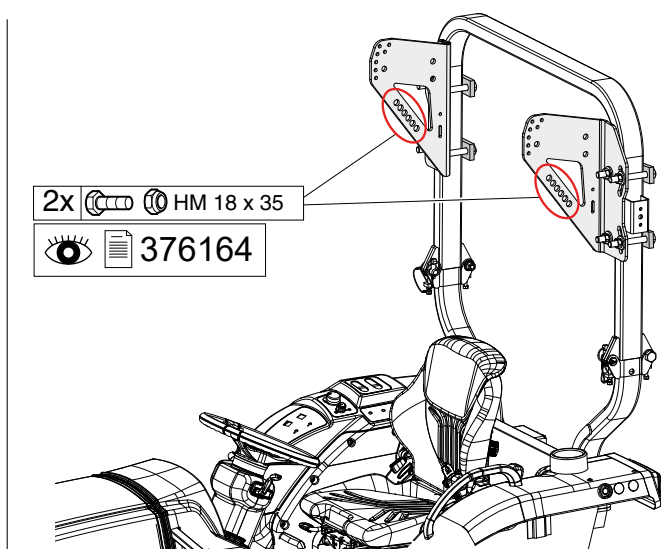
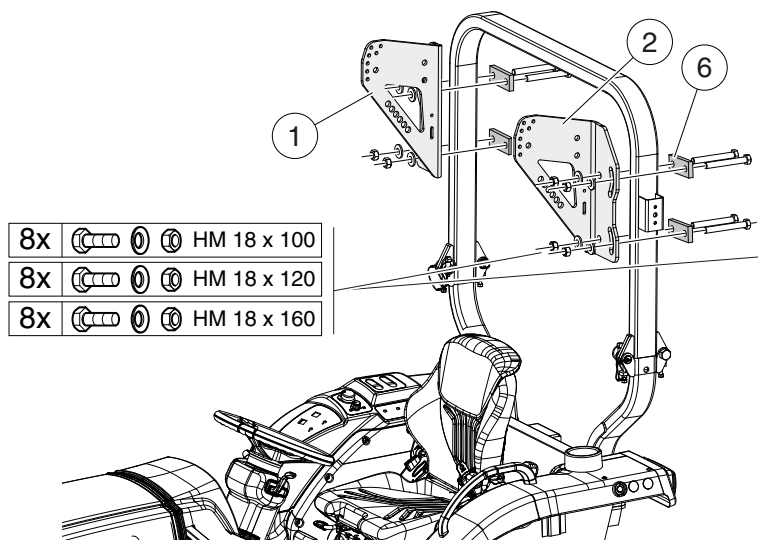
A - Vis de sécurité (se sectionne en cas de retournement du tracteur).

B - Vis de butée.

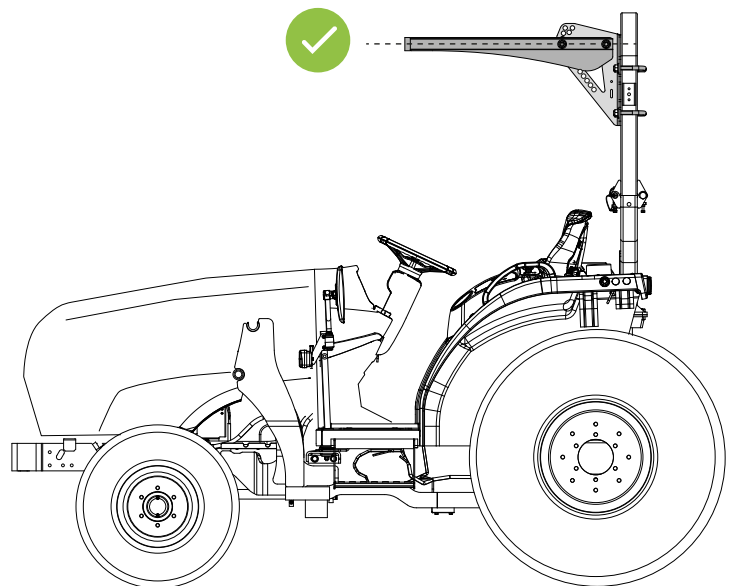
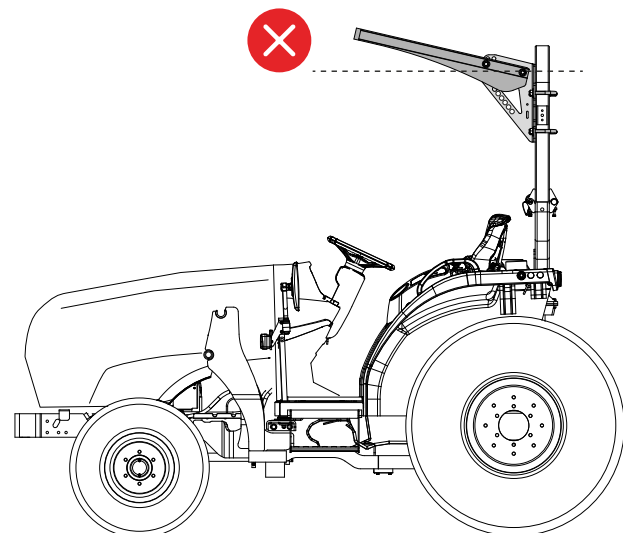
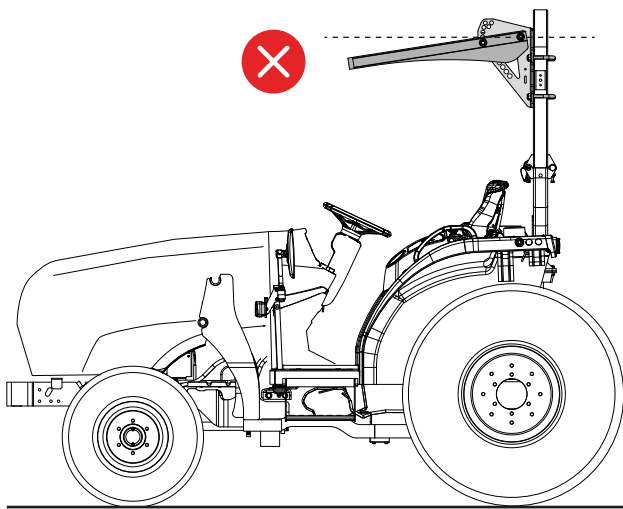
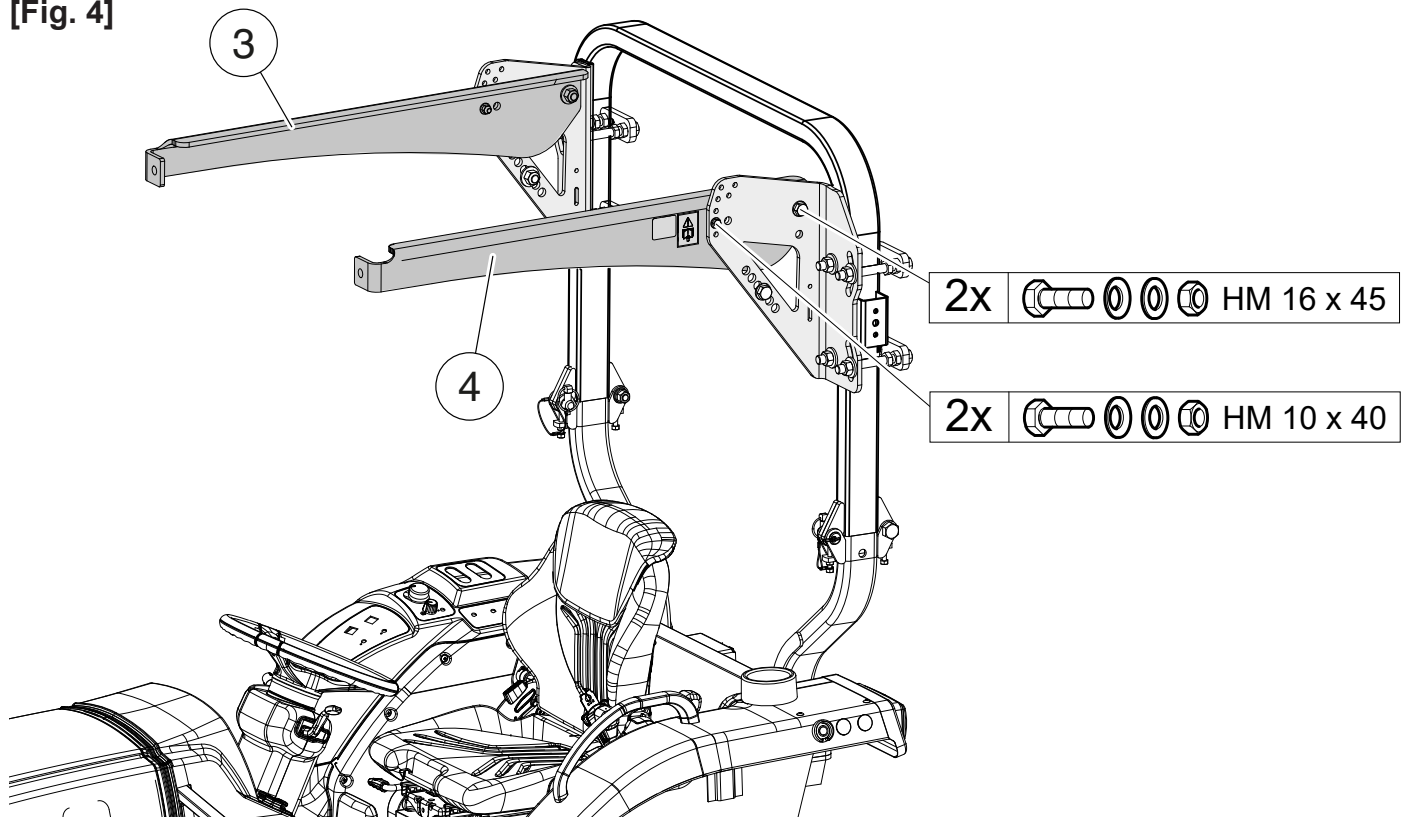
[Fig. 2]



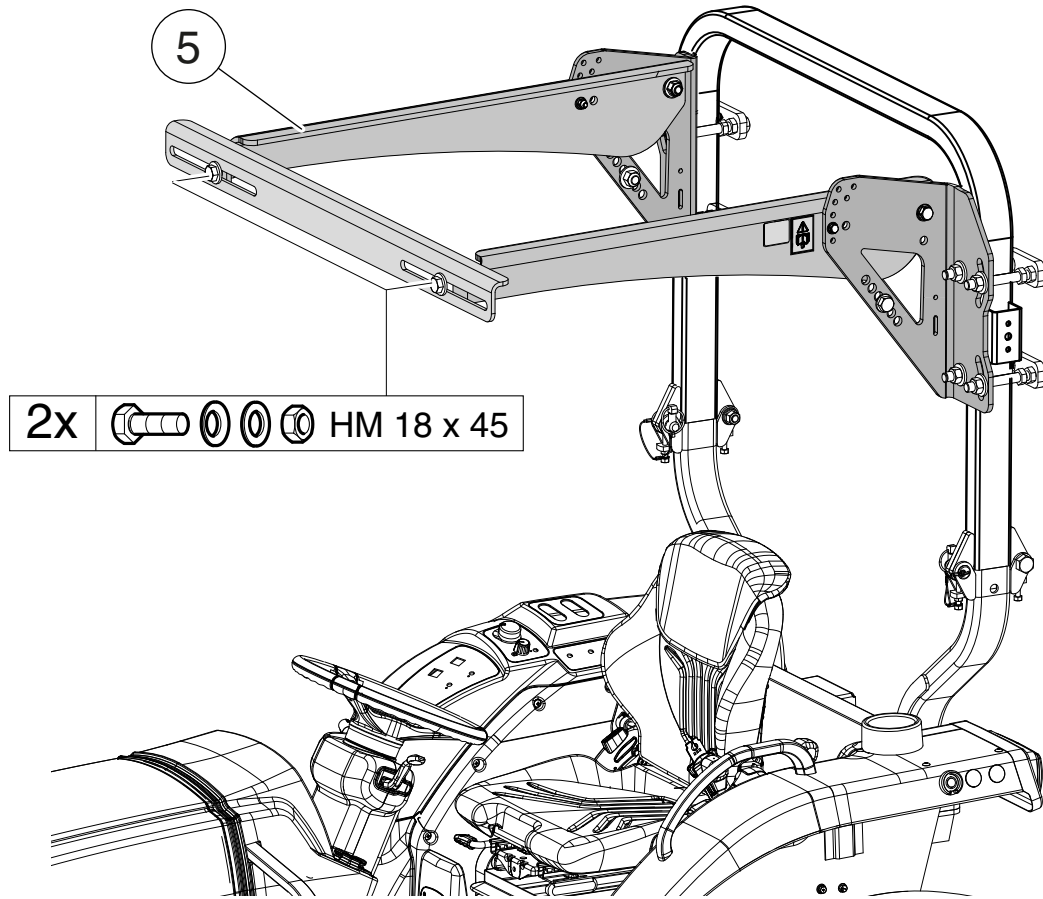
[Fig. 3]



[Fig. 4]

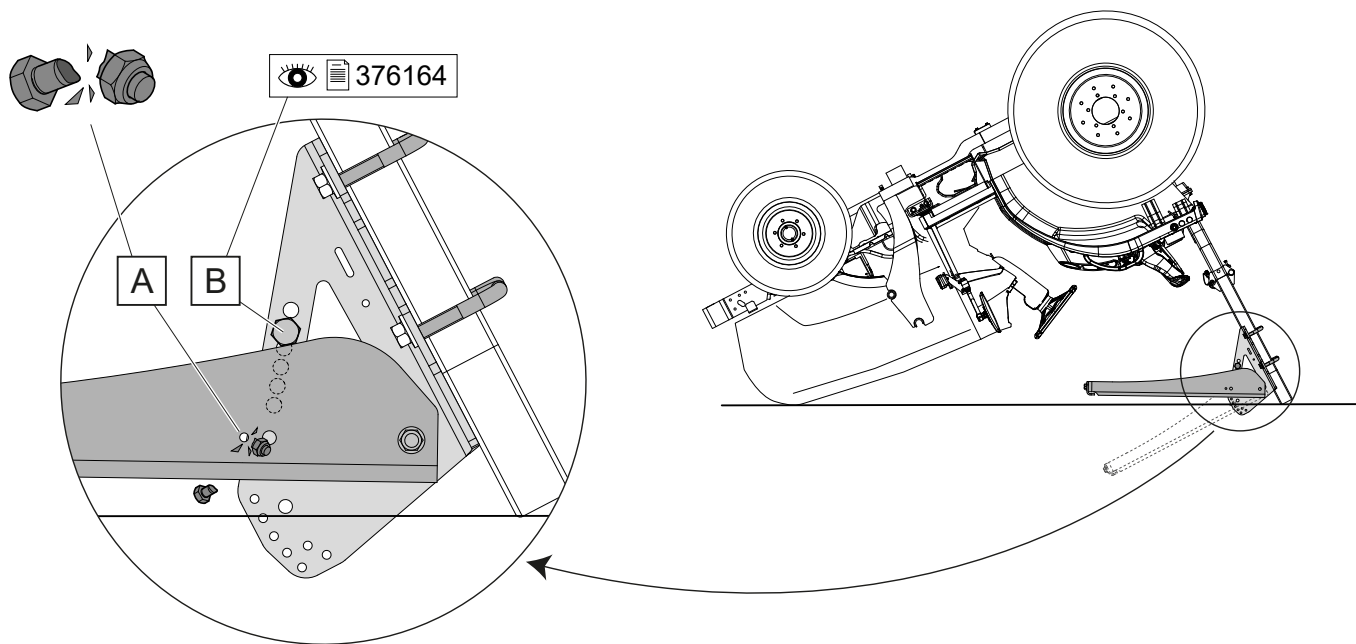
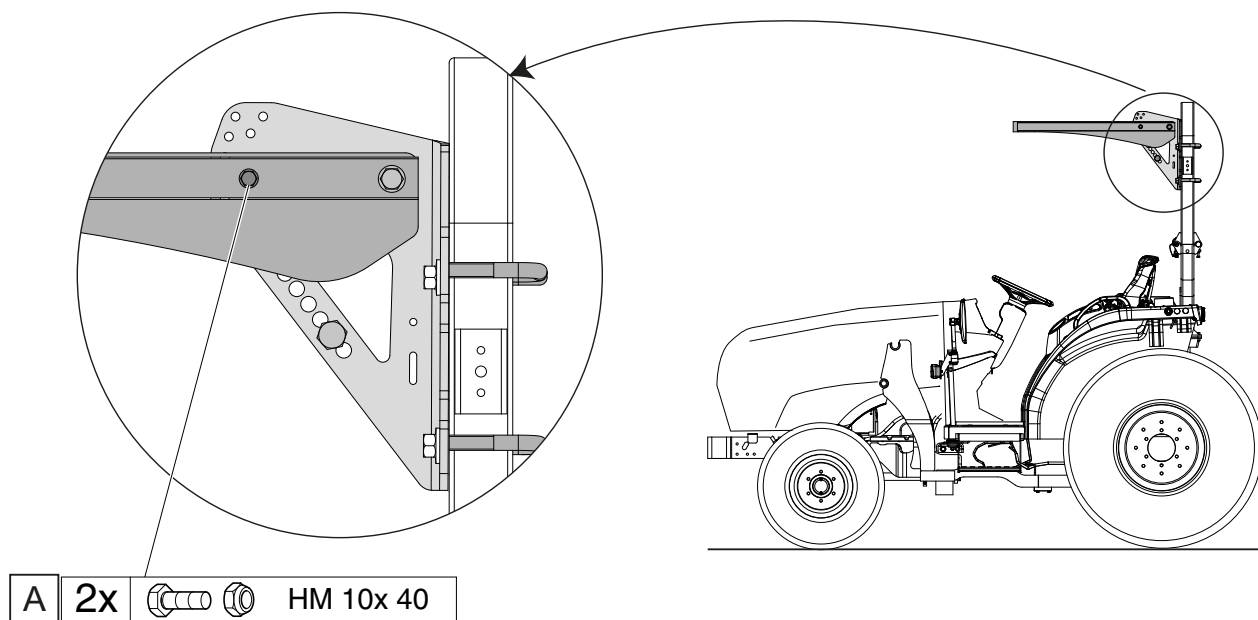


[Fig. 5]



[Fig. 6]

Dispositif de rupture en cas de retournement du tracteur.



A - Vis de sécurité (se sectionne en cas de retournement du tracteur).

B - Vis de butée.

Rep.	Réf.	Qté.	Dimension.	Français
1	598455	1		EQUERRE DROITE
2	598456	1		EQUERRE GAUCHE
3	598458	1		TIRANT DROIT
4	598459	1		TIRANT GAUCHE
5	598461	1		TRAVERSE
6	598463	4		PLATINE BRIDE
20	320005	2		ADHÉSIF «REGLE DE SECURITE»
22	328462	1	50X60	ADHÉSIF N° DE SERIE
1000	598464	1		KIT MONTAGE STANDARD OPG - ARCEAU ARRIERE
	304066	2	HM10 X 40 P:1.5 8.8 ZBJ	VIS
	304141	2	HM16 X 45 P:2 8.8 ZBJ	VIS
	304186	2	HM18 X 45 P:2.5 8.8 ZBJ	VIS
	304196	8	HM18 X 100 P:2.5 8.8 ZBJ	VIS
	304198	8	HM18 X 120 P:2.5 8.8 ZBJ	VIS
	519107	8	HM18 X 160 P:2.5 12.9 BRT	VIS
	503113	2	D10.5 X 23 EP:2.5 ZBJ	RONDELLE RESSORT
	501783	2	D17 X 39 EP: 4 TTS	RONDELLE RESSORT
	503025	10	D19 X 42 EP: 4.5 ZBJ	RONDELLE RESSORT
	304775	2	D22 X 10.25 X 2	RONDELLE PLATE
	304784	2	M16U EP: 3	RONDELLE PLATE
	304786	2	M18U EP: 3	RONDELLE PLATE
	304572	2	HM10 P:1.5 8.8 ZBJ	ÉCROU
	304576	2	H M16 P:2 8.8 ZBJ	ÉCROU
	304577	10	HM18 P:2.5 8.8 ZBJ	ÉCROU
2000	599121	1		KIT VIS DE BUTEE
	304183	2	HM18 X 35 P:2.5 8.8 ZBJ	VIS
	304611	2	HFR M18 P:2.5 8.8 ZBJ	ÉCROU FREIN
	301507	1	178 X 4.8	COLLIER PLASTIQUE

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ



Le constructeur :

M-extend France SAS

Siège social : 19, Rue de Rennes, 35690 Acigné (France).

Inscrit au RCS de Rennes sous le numéro 639 200 260.

Déclare que le matériel FARMANIP :

Chargeur frontal S6 ou S8 ou S10

ou

Outil chargeur Godet ou Godet multiservice ou Godet multiservice light ou Fourche à fumier ou Griffe à fumier ou Transpalette ou Pique-bottes ou Pince-balle enrubannée ou FARMANIP'PIC

ou

Masse 1000kg

ou

Composant de sécurité OPG

dont le numéro de série est :

veuillez recopier dans le cadre ci-dessus le numéro de série se trouvant sur la plaque d'identification du matériel.

compris dans la liste des numéros de série 000001001 à 999999365,

est conforme à la directive "Machines" 2006/42/CE.

M-extend France SAS, 19 rue de Rennes à Acigné (35690), est autorisé à constituer le dossier technique.

Acigné, le 8 Octobre 2025.

B.Gauchenot
Directeur général